



CENTRALE NUCLÉAIRE DE

Gentilly-2

MODIFICATION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE
DES DÉCHETS RADIOACTIFS ET RÉFECTION

DESCRIPTION DU PROJET

La décision d'Hydro-Québec de procéder ou non à la modification des installations de stockage des déchets radioactifs et à la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 ne sera prise qu'en 2005, au terme des études techniques et des études d'impact sur l'environnement, ainsi qu'après l'obtention des autorisations gouvernementales.

Le projet consiste principalement à agrandir l'aire de stockage des déchets radioactifs (ASDR) existante ou à aménager une nouvelle aire de stockage, selon le résultat des études en cours.

De plus, si la durée d'exploitation de la centrale est prolongée jusqu'à l'horizon 2035, il faudra essentiellement :

- Aménager une nouvelle aire de stockage pour les déchets produits par la réfection;
- Augmenter la capacité d'entreposage de l'aire de stockage à sec du combustible irradié (ASSCI) ;
- Remplacer certains composants du réacteur ;
- Effectuer une maintenance majeure des systèmes de la centrale.

Le projet s'inscrit dans la poursuite des objectifs de rentabilité et de fiabilité de gestion du parc de production d'Hydro-Québec.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ligne téléphonique info projet (sans frais) : 1 866 388 1978

Site Internet : www.hydroquebec.com/gentilly-2

Hydro-Québec

Centrale nucléaire de Gentilly-2

Relations avec le milieu

4900 Boul. Bécancour

Bécancour (Québec) G9H 3X3

